



AVIS N° 000001 /2025/AMI/PCOM/BRMLI

**POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DES PRESTATAIRES
DE SERVICE ET DES FOURNISSEURS AU PROFIT DU BUREAU DE
REPRESENTATION DE LA COMMISSION DE L'UEMOA AU MALI**

Dans le cadre de l'exécution de ses activités, le **Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA au MALI** BRC MALI, envisage de constituer une base de données de prestataires de service et de fournisseurs.

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt vise à constituer les listes des personnes physiques et morales (cabinets/bureaux, consultants individuels, fournisseurs, prestataires de services) qui seront ultérieurement consultées dans le cadre de passation des marchés, conformément à la réglementation communautaire en vigueur.
2. Le présent avis à manifestation d'intérêt ne constitue pas un engagement du BRC MALI vis-à-vis des prestataires de services et des fournisseurs.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt s'adresse exclusivement aux prestataires de service et fournisseurs évoluant dans les domaines visés au paragraphe 5 ci-dessous et ayant une expérience avérée.
4. Les activités couvrent les domaines suivants :
 - 4.1 Gardiennage et surveillance des locaux ;
 - 4.2 Nettoyage et entretien des locaux ;
 - 4.3 Bâtiment ;
 - 4.4 Jardinage ;
 - 4.5 Visite médicale systématique ;
 - 4.6 Entretien et réparation de véhicule à quatre (04) roues (Garage automobile) ;
 - 4.7 Location de véhicules à quatre (04) roues (Berline et 4x4) ;
 - 4.8 Location de matériels informatiques (ordinateur, imprimante, copieur, Vidéoprojecteur) ;
 - 4.9 Acquisition de véhicules à quatre (04) roues ;
Acquisition de véhicules à deux (02) roues ;
 - 4.10 Fourniture de matériel informatique ;
 - 4.11 Fourniture et installation de batteries ;
 - 4.12 Travaux de construction de bâtiments ;
 - 4.13 Fourniture et installation d'onduleurs ;
 - 4.14 Fourniture de bureau ;

- 4.15 Fourniture et installation d'équipements de climatisation ;
- 4.16 Fourniture de verres jetables ;
- 4.17 Fourniture de produits alimentaires thé, café, acajou, lait, boissons, etc.) ;
- 4.18 Fourniture d'objets promotionnels (gadgets) ;
- 4.19 Fourniture de matériel électroménager ;
- 4.20 Fourniture de consommables médicaux ;
- 4.21 Fourniture d'équipements médicaux ;
- 4.22 Fourniture de produits pharmaceutiques ;
- 4.23 Fourniture de mobilier de bureau ;
- 4.24 Fourniture de matériel de bureau ;
- 4.25 Réalisation des travaux de réseaux informatiques ;
- 4.26 Fourniture de consommables informatiques ;
- 4.27 Fournitures de crédits de communication ;
- 4.28 Fourniture d'accès internet haut débit ;
- 4.29 Fournitures de carburant ;
- 4.30 Impression de supports de communication (banderole, kakemono etc.);
- 4.31 Acquisition et maintenance de matériel de visioconférence ;
- 4.32 Maintenance de copieurs ;
- 4.33 Maintenance de climatiseurs ;
- 4.34 Maintenance de groupe électrogène ;
- 4.35 Maintenance informatique ;
- 4.36 Travaux d'étanchéité ;
- 4.37 Travaux d'imprimerie ;
- 4.38 Fourniture de matériel de plomberie ;
- 4.39 Réalisation de travaux de plomberie ;
- 4.40 Réalisation de travaux de carrelage ;
- 4.41 Réalisation de travaux de peinture ;
- 4.42 Fourniture de matériel électrique et maintenance des équipements électriques
- 4.43 Traitement de dossiers d'exonération et de déclaration en douane ;
- 4.44 Acquisition de matériel de communication ;
- 4.45 Location de mobiliers (chaises, tentes, tables etc.) ;
- 4.46 Fourniture de produits d'entretien ;
- 4.47 Fourniture et pose de rideaux et stores ;
- 4.48 Travaux de soudures, métallurgie ;
- 4.49 Fourniture et entretien d'extincteurs ;
- 4.50 Confection de plaques directionnelles ;
- 4.51 Désinfection ;
- 4.52 Manutention ;
- 4.53 Agencement et installation de mobilier ;
- 4.54 Lavage de rideaux ;
- 4.55 Réalisation de travaux de menuiserie bois ;
- 4.56 Réalisation de travaux de menuiserie Aluminium ;
- 4.57 Confection et reproduction de clés ;
- 4.58 Fourniture d'eau minérale en bouteille et en bonbonne ;
- 4.59 Fourniture de pause-café, de déjeuner et de cocktail ;
Fourniture événementiel (matériel, décoration, hôtesse, Fleurs etc.) ;
- 4.60 Fourniture de journaux ;
- 4.61 Maintenance des locaux ;
- 4.62 Fourniture et installation de caméras de surveillance ;
- 4.63 Fourniture et installation et de matériels de contrôle d'accès ;
- 4.64 Assurances matérielles de transport ;
- 4.65 Assurances multirisques locaux de service ;
- 4.66 Frais d'envois de Courrier à l'Intérieur du Pays ;

- 4.67 Habillement personnel ;
- 4.68 Développement et encadrement de photos ;
- 4.69 Transite et logistique.

5. Les prestataires et fournisseurs qualifiés intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt sont invités à fournir un dossier de consultation comprenant :

- 5.1 Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à **Monsieur le Représentant Résident** de la Commission de l'UEMOA au MALI mentionnant le (s) domaine (s) de spécialisation ;
- 5.2 Les références précisant les expériences pertinentes relatives aux domaines de spécialisation et indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services dans les domaines susmentionnés, le cas échéant ;
- 5.3 Une attestation d'inscription au registre du commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) conformément à la législation ou à la pratique nationale du candidat et/ou les statuts définissant la forme juridique de la société ;
- 5.4 Un document comportant la dénomination complète de la structure (Sigle & Signification), l'adresse complète (Code postal, BP, Ville, pays), l'Attestation de situation fiscale à jour, l'Identifiant Fiscal Unique (IFU); l'attestation de non faillite, n° téléphone, e-mail, la copie certifiée de la pièce d'identité des dirigeants (DG, DGA ou gérant) de la structure ; la liste des principaux clients avec les contacts des personnes de référence
- 5.5 Toute autre information permettant d'apprécier la capacité technique du prestataire ou du fournisseur, le cas échéant.

Les manifestations d'intérêt établies en langue française portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DES PRESTATAIRES AU PROFIT DU BRC MALI** » relative à (préciser la nature des prestations) en deux (02) exemplaires dont un (01) exemplaire original et une (01) copie marquée comme tels, doivent être transmis sous pli fermé, **au plus tard le 14 mars 2025 à 10 heures** à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA au MALI
BP : 2365 Bamako-Mali à Hamdallaye, ACI 2000, 3ème étage de l'Immeuble Mgr
Jean Marie CISSE

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés séparément pour chaque demande qui intéresse le candidat ;

- 6.1 Un même prestataire ou fournisseur peut être inscrit sur plusieurs listes si la nature de ses activités est en relation avec celles-ci ;
- 6.2 Lorsqu'un prestataire ou fournisseur est intéressé par plusieurs domaines d'activités, il lui est recommandé de fournir un jeu des pièces administratives exigées en original et copies pour les autres domaines visés.

Il est à rappeler aux divers prestataires et fournisseurs dont les contrats/marchés sont en cours et qui désirent poursuivre le partenariat avec le Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA au MALI, qu'ils devront observer la procédure décrite par le présent avis à manifestation d'intérêt.

7. Le dépôt d'un dossier n'oblige en aucun cas le Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA au MALI à accorder un marché et n'engage pas le Bureau de Représentation de la Commission de l'UEMOA au MALI à payer les frais dépensés pour la composition du dossier.
8. Pour toute information complémentaire au présent avis à manifestation d'intérêt, les candidats s'adresseront à :

**Monsieur Joseph DEMBELE – Tél. : +223 65 03 03 08,
Email : jdembele@uemoa.int**

Bamako, le 19 février 2025

Le Représentant Résident,



Roberto Alexandre VIEIRA

